



Schweizerischer Berufsverband
für Augenoptik und Optometrie
Société Suisse pour
l'Optique et l'Optométrie

Code moral

La formulation ci-après a été reprise du World Council of Optometry (WCO) et déclarée obligatoire pour ses membres par la Société Suisse pour l'Optique et l'Optométrie.

Les tâches et obligations d'un opticien dipl. / optométriste sont:

Les yeux, le sens visuel et la santé générale de leurs patients sont toujours la première priorité

Respect des droits et dignité des patients lorsqu'ils prennent une décision relative à leur santé

Au besoin, délibération avec vos patients au sujet de la suite du traitement par un autre optométriste ou expert de la santé

Traitement confidentiel des informations relatives à la santé et autres données personnelles de vos patients

Engagement pour l'accès de toutes les personnes à un suivi par un ophtalmologue et optique

Préservation et élargissement de vos compétences en théorie et pratique

Utilisation dans la pratique des standards professionnels actuels relevant du domaine de la santé

Entretenir des relations éthiques et chaleureuses avec tous les représentants du domaine de la santé

Préservation de la dignité, de la bonne renommée et de l'intégrité de l'optométrie

Adopté en dernier lieu par l'AG 2012